

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DEVE 23 Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé du trèfle d'Eole (18e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser le financement de travaux du jardin partagé du trèfle d'Eole (18^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le financement des travaux d'aménagement du jardin partagé du trèfle d'Eole (18^e) est approuvé.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant estimé à 37 000 euros TTC, sera imputée sur l'AP 01442 « Jardins partagés » de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, aux chapitres 21 et 23 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO